

République Française Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 30/03/2022 :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°
Séance du 7 avril 2022 22.2022

Membres en exercice : 11 L'An Deux Mille Vingt Deux le Sept Avril à 18 heures
Présents : 9 Absents : 1 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Représentés : Pour : 10 sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,
Contre : 0 Abstention : 0 Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, HOMBERT B, THEULE JC,
Absent excusé : GILHET B procuration à THEULE JC Absent : NICAISE V

**Objet : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DIPOSITION AVEC ENEDIS
Parcelle D 498 - Lieudit le Pan**

La société ENEDIS doit intervenir sur la parcelle communale D 498, Lieudit Le Pan afin de remplacer un poteau de courant électrique pour alimenter le réseau de distribution public d'électricité. La nature du support suivra les recommandations de la Dreal.

La Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT Concède à ENEDIS un droit d'occupation selon le plan délimitant l'emplacement réservé à cet effet, annexé à la présente délibération et selon les modalités de la convention jointe.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention règlementant les droits d'accès consentis à Enedis.
- La Convention prendra effet à la date de signature par les deux parties et sera conclue pour la durée des ouvrages mentionnés.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le



Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus

Le Maire,
SIEGEL R.

MORESMAU JP. 	BRUNEL MINAZZO D. 	HOMBERT B.
THEULE JC. 	GILHET B. 	VEDEL P.
NICAISE V.	KROGSDAHL A. P.O.	STEHLE C.
		QUEVREUX M.

